

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100205-0000004761-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/02/2010

Réception par le Prefet : 08/02/2010

Publication : 12/02/2010



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-2-3-4

Séance du vendredi 5 février 2010

### **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DES ITINERAIRES (PDMI) 2009-2014**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-3-11 adoptée par le Conseil Général dans sa séance du 9 décembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention-cadre relative au Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2009-2014 jointe en annexe au présent rapport,
- autorise le Président à la signer et à l'exécuter.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions